

Zeitschrift:	Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band:	12 (1925)
Heft:	7: Sonderheft : Ausstellungen
Artikel:	Die Schweiz an der internationalen Kunstgewerbeausstellung in Paris : l'organisation de la Section suisse
Autor:	Gilliard, Fréd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-81677

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



A U S S T E L L U N G S S A A L I M E R D G E S C H O S S D E S G R A N D - P A L A I S

Architektonische Anordnung von Alphonse Laverrière, Architekt B.S.A., Lausanne
Furnier- und Linoleum-Mosaik der Linoleum A.G. Giubiasco nach Entwürfen des Architekten

L'organisation de la Section suisse

intérêt national est un dogme professé dans tous les pays. Mais si la notion en est abondamment pandue en discours, elle reste bien souvent rangée aux faits. Il serait vain de s'en indigner. Pour peu que l'on approfondisse les choses, on constate que cet intérêt national, si hautement proclamé, n'est défini que dans la phraséologie politique. C'est, en réalité, un vague lieu commun, vers lequel convergent une multitude d'intérêts

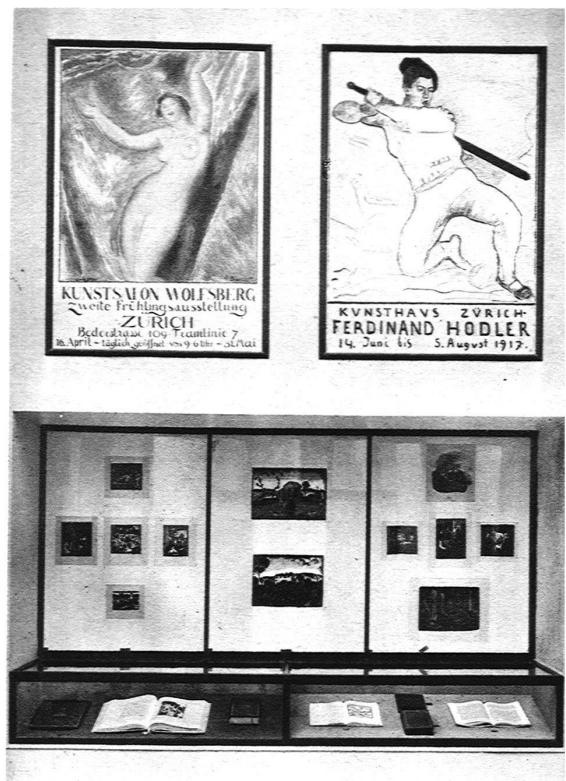
rivaux. Chaque citoyen, y découvrant son propre intérêt, peut croire qu'en le servant il sert la patrie, et il ne se trompe jamais tout à fait. L'organisation de notre section, à l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels de Paris, mettait précisément en jeu notre intérêt national. Comme il s'agissait d'une manifestation essentiellement artistique (le programme de l'exposition en fait foi), on pouvait raisonnablement



VITRINE DER GENOSSENSCHAFT
DER KUNSTSEIDEVERBRAUCHER IN DER
TRICOTAGENBRANCHE
Phot. Boissonnas

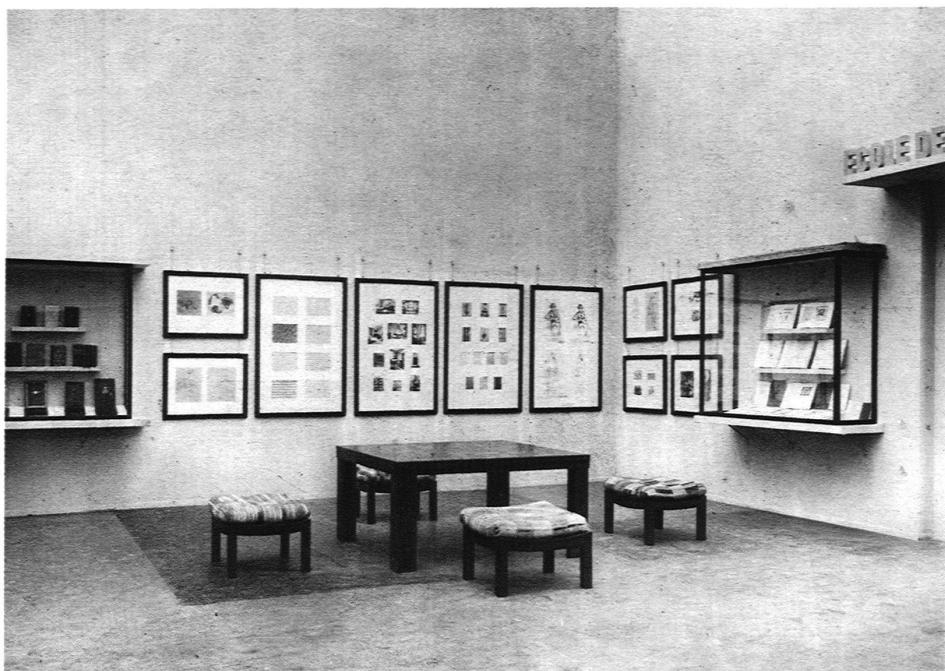
admettre que, parmi les intérêts concurrents qu'elle suscitait, celui de l'art, je ne dis pas des artistes, était le premier à considérer. Cette prétention n'était pas excessive et n'avait rien d'exclusif. Lorsqu'il est humainement impossible de concilier les divers mobiles qui peuvent déterminer une action, il convient de retenir celui qui vise directement au but de cette action et de lui subordonner les autres.

L'intérêt de nos industriels était certainement en cause, ni plus, ni moins que ceux des artisans et des artistes. Il devait l'être exactement au même titre: celui que l'art confère aux œuvres, quelle qu'en soit l'origine et la destination. Mais, dans les milieux industriels mal renseignés, on a confondu, ou l'on a feint de confondre, l'intérêt de l'art et celui des artistes, pour ne voir qu'un intérêt corporatif. Il ne s'en suivait pas forcément



EINE DER KOJEN MIT DEN
OBJEKten DER GRAPHISCHEN INDUSTRIE
Phot. Boissonnas

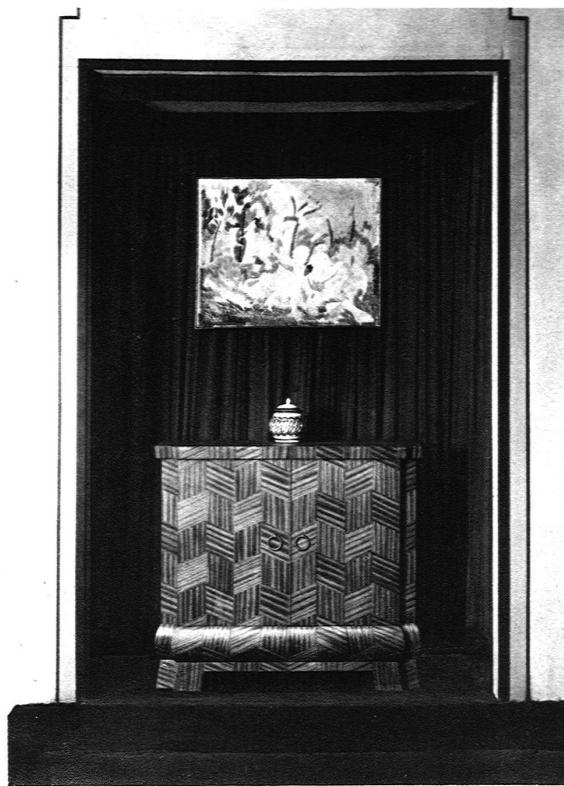
que celui-ci dût être opposé à l'intérêt corporatif des industriels. Même en se plaçant à ce point d'vue étroit et en ramenant la discussion sur le terrain économique, l'entente si désirable, si nécessaire, était possible. Seulement peut-il y avoir entente sans compréhension mutuelle? Les industriels avaient des visées commerciales qu'ils ont nettement affirmées. Ils ont eu, en cela parfaitement raison. Leur premier tort a été de supposer, *a priori*, que ces visées devaient porter sur un autre objet que celui qui était proposé aux artistes. Ils admettaient donc, tout au plus que l'on pût développer deux actions parallèles. La seule idée de faire converger celles-ci ou de les confondre les plongeait dans l'effroi. La dénomination officielle de l'exposition leur offrait un argument irréfutable dont de pédants casuistes s'assurèrent de servir. Il s'agissait, à la lettre, d'une



AUSSTELLUNGSRaUM DER GEWERBESCHULE ZÜRICH IM 1. STOCK DES GRAND-PALAIS
Anordnung und Möbel von Wilhelm Kienzle S.W.B., Zürich / Phot. Boissonnas



GARTENZIMMER AUSGESTELLT VON DER
 ALLGEMEINEN GEWERBESCHULE BASEL IM 1. STOCK DES GRAND-PALAIS
*mit Beteiligung der Klassen für dekoratives Malen, für Bildhauerei,
 für Sticken und Weben und der Vorlehrklasse für Holzarbeit*



NISCHE IN DER SCHWEIZER ARTEILUNG
AUF DER ESPLANADE DES INVALIDES
Schrank von G. A. Hufschmid S. W. B., Genf
Bildstickerei von Alice Bailly, »Oeuvre«,
Lausanne / Phot. Boissonnas

exposition «d'art décoratif et industriel» ce qui paraissait présupposer l'existence de deux arts, un art décoratif qui était de l'art pur, réservé aux artistes, et un art industriel qui n'était un art que dans la mesure où Messieurs les industriels pouvaient en tirer avantage.

Ah! les artistes eurent beau s'époumoner à démontrer qu'ils ne connaissaient qu'un art et qu'il pour y avoir accès, il n'y avait pas deux portes, la petite qu'on voulait bien leur laisser franchir sous le contrôle d'un jury, et la grande qui devait rester ouverte à toutes les industries réputées d'art. Leur insistence même les rendait suspectes, démontrant leur intention évidente de monopoliser au profit de *leur art* une entreprise d'intérêt national pour laquelle les représentants du peuple, dans lequel les artistes tiennent une bien petite place, avaient voté d'importants crédits. Ces crédits devinrent un fardeau écrasant que l'on fit peser sur les épaules des organisateurs de notre section qui s'avisaient d'être assez conscients de leur responsabilité artistique pour veiller à imposer des conditions que dictait, non pas un clan d'artistes, mais le règlement. Que de f



TEIL DER VITRINEN DER ORTSGRUPPE ZÜRICH DES S. W. B.
IN DER SCHWEIZER ARTEILUNG AUF DER ESPLANADE DES INVALIDES
Anordnung: Architekt Hans Hofmann, Zürich / Phot. Boissonnas



HAUPTRAUM DER SCHWEIZER ABTEILUNG AUF DER ESPLANADE DES INVALIDES
Architektonische Anordnung von Alphonse Laverrière, Lausanne / Phot. Boissonnas



TAUFKAPELLE, AUSGESTELLT VON DER ORTSGRUPPE BASEL DES S.W.B.
*Anordnung und Möbel von Otto Kienzle, Basel / Wandbehang von Irma Kocan, Basel
 Supership-Linoleum-Mosaik der Linoleum A.G. Giubiasco / Phot. Boissonnas*



VITRINE VON W. BALTENSPERGER, GOLDSCHMIED S.W.B., ZÜRICH
IM ERDGESCHOSS DES GRAND-PALAI
Phot. Boissonnas

ces émules de Sisyphe crurent s'être assuré, au prix de regrettables concessions, le concours indispensable, le concours imposé, de l'industrie; que de fois leurs combinaisons les plus conciliantes s'effondrèrent sous le poids de nouvelles exigences.

Quel bel exemple d'indiscipline, pour ne pas dire d'anarchie, ont donné là de graves industriels, à ces éternels insoumis, les artistes! Pourtant ceux-ci ont été les seuls à accepter, sans discussion, les décisions d'un jury où les représentants de l'industrie ont fait entendre leur voix.

Je le répète, malgré les démentis que nous ont infligés les faits, malgré les répugnances de certains artistes, la défiance ou l'hostilité manifestées

par de trop nombreux industriels, le pénible conflit qui a failli compromettre toute l'entreprise d la Section suisse aurait pu être évité.

Il fallait écarter, pour commencer, un tenace préjugé qui consiste à exclure l'art des réalités avec lesquelles doit compter l'industrie et à admettre par conséquent, que l'art ne saurait, en aucun cas, pénétrer ces réalités, les faire siennes. Comment s'il y avait deux ordres de réalités, comme si tout ce qui s'incorpore dans les faits et est amené par les sens et la raison à humaine conscience pouvait échapper à l'art? Celui-ci demande précisément à l'industrie de lui démontrer, à évidence, ce qu'il y a d'inéluctable dans les conditions qu'elle voudrait lui imposer. Il la dispense de lui dicte



VITRINE DER METALLARBEITEN DER GEWERBESCHULE ZÜRICH
IM 1. STOCK DES GRAND-PALAIS
Phot. Boissonnas

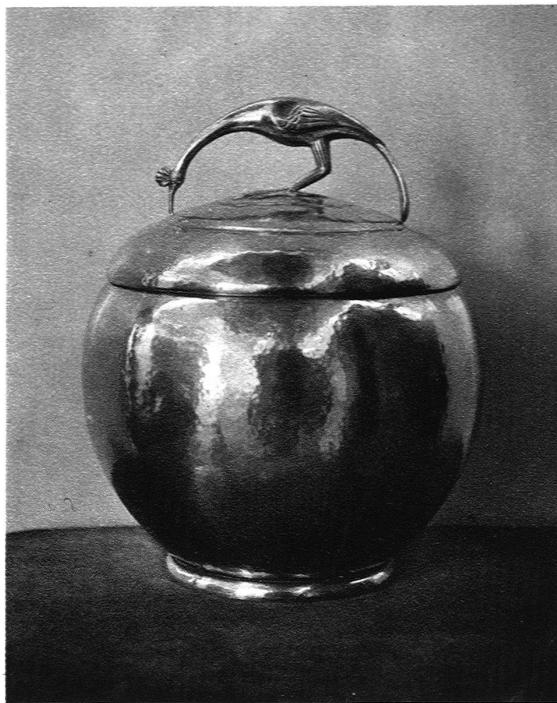
à manière dont il devra y satisfaire. Car l'art a des moyens et l'industrie les siens, qui peuvent servir au même objet, mais que l'on ne saurait confondre.

Il ne s'agissait pas d'établir un régime de concessions mutuelles, mais des rapports de franche collaboration, dans lesquels chacune des parties chercherait librement son avantage dans un vantage commun.

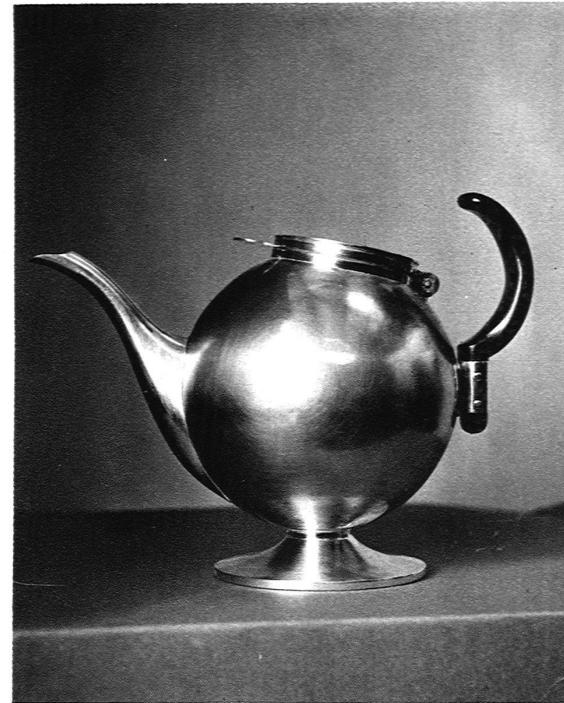
Il aurait fallu aussi, après avoir marqué d'une manière précise le point de départ, définir sans ambiguïté le but de l'action. L'exposition n'était pas destinée, dans l'esprit de ses organisateurs, amener l'industrie à se manifester aux côtés de l'art, mais avec lui et, mieux que cela, *par lui*.

C'est par l'art, uniquement par les qualités qu'il leur conférait, que nos produits industriels auraient dû avoir accès à la Section suisse. Il n'en a malheureusement pas toujours été ainsi, et je persiste à croire que si les intérêts, au nom desquels on a forcé la main à des comités et à un jury qui ne demandaient qu'à accomplir leur devoir, sont qualifiés de nationaux, la Suisse perdrait beaucoup à ce qu'on les servit dans d'autres expositions d'art industriel.

Toute l'organisation de notre Section suisse résulte de ce fâcheux dualisme de l'art et de l'industrie, qui a été admis comme un principe. Nos autorités n'ont pu considérer qu'un état de fait et elles ont cherché à y adapter les mesures



FACHKLASSE FÜR METALLARBEITEN
DER ALLGEMEINEN GEWERBESCHULE BASEL
DOSE, TOMBAK GETRIEBEN
Phot. Ochs-Walde



CARL JUCKER, SCHAFFHAUSEN
SILBERNE TEEKANNE
Phot. Ochs-Walde

qu'elles avaient à prendre. Elles étaient responsables, devant les Chambres fédérales, de l'emploi des crédits que celles-ci avaient votés, non sans discussion. Il s'agissait d'une somme de Fr. 300,000.—, importante pour le budget d'une petite république qui tient l'art en respect mais ne lui dispense pas inconsidérément ses faveurs.

Tour à tour, et simultanément, les représentants des industries appelées à participer à l'exposition et des associations d'artistes, d'artisans et d'industriels comme le »Werkbund« suisse et l'Oeuvre, avaient fait entendre leurs revendications. Celles-ci étaient, sur bien des points, contradictoires, et soulevaient des questions d'intérêts et de compétences assez délicates.

L'Oeuvre et le »Werkbund« qui avaient assumé l'organisation de l'Exposition nationale des arts appliqués à Lausanne, en 1922, sous le contrôle de la Commission fédérale des arts appliqués, émettaient la prétention légitime d'organiser, dans

les mêmes conditions, notre section à Paris. Mais cette solution n'entrant pas dans les vues de l'Office central suisse pour les Expositions, à Zurich qui revendiquait, en quelque sorte, le monopole de l'organisation des expositions suisses à l'étranger. Il trouvait un appui auprès des industriels qui se montraient en grande majorité défiants à l'égard du mouvement d'art moderne déclenché par l'Oeuvre et le »Werkbund« dont les tendances leur avaient été représentées comme trop exclusives et outrancières.

On comprendra facilement que, dans ces conditions, et étant donné le temps extrêmement limité dont on disposait pour mener à chef l'entreprise de la Section suisse, le Département fédéral de l'Intérieur ait recherché une solution transactionnelle et que, d'entente avec le Département de l'Economie publique, il ait proposé au Conseil fédéral d'adopter un projet d'organisation, compliqué sans doute, mais qui tenait compte démi-

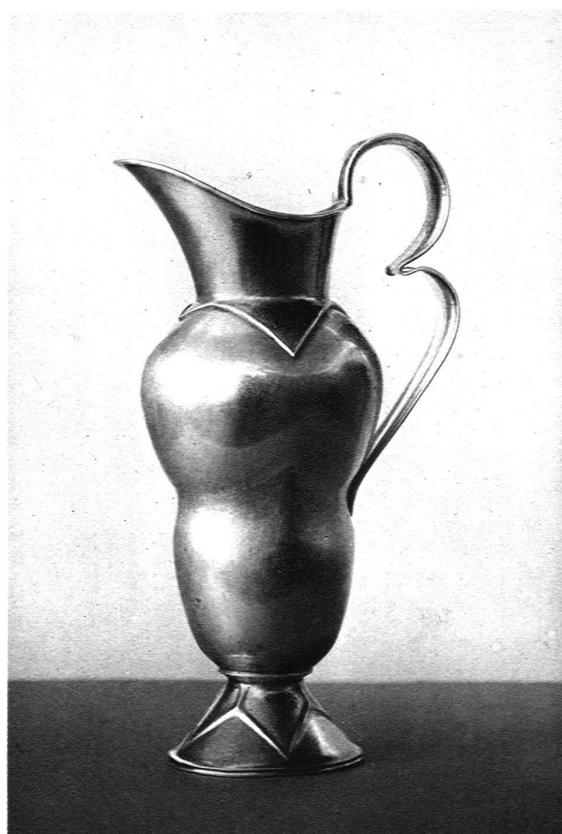


EMIL KNÖLL S.W.B., BASEL / SILBERNES TAUFGERÄT
Phot. Ochs-Walde

ratiquement des forces et des intérêts opposés, des conceptions différentes que l'on se faisait chez les artistes et les industriels de la nature et de la mortée de l'exposition.

suffira d'ouvrir le catalogue de la Section suisse pour se faire une idée de l'énorme échafaudage administratif préparé pour mettre en œuvre les matériaux dont devait se composer notre exposition. Si bien équilibré qu'il fut, dans l'esprit, ceux qui en avaient tracé l'épure, il se révéla très branlant, lourd et encombrant à l'usage. L'action ne peut résulter d'un équilibre de forces, mais bien d'un déséquilibre provoqué dans un sens déterminé. Comme ici l'on ne parvenait pas à s'entendre sur le sens à lui donner, l'action fut d'allure zigzagante, chacun y allant de sa petite poussée; les uns tirant à hue pour l'art; les autres à dia pour l'industrie. L'Office pour les Expositions, mué en Commissariat, parut surtout réoccupé de maintenir le pesant équipage dans ses profondes ornières administratives qu'il s'était creusées.

Enfin, si, arrivés aux termes de notre effort, nous avons la satisfaction de constater que nous avons



EMIL KNÖLL / SILBERNES TAUFGERÄT
Phot. Ochs-Walde



PAUL BONIFAS, »OEUVRE«, VERSOIX-GENF / KRUG
Im Besitz des Kunstgewerbemuseums der Stadt Zürich

amené notre section à un rang très honorable parmi les sections étrangères, nous ne nous sentons pas le droit de nous reposer sur des lauriers trop maigres encore et chèrement acquis.

La Suisse est loin d'avoir apporté, à Paris, tout le tribut qu'elle pouvait exiger d'une phalange grandissante d'artistes alliée à des industries perfectionnées. L'image qu'elle donne aux autres nations de sa production, dans le champ si méthodiquement et patiemment cultivé de l'art industriel, est incomplète.

A qui s'en prendre? Ce n'est pas à nos autorités qui ont agi strictement dans les limites de leur

mandat et de leurs compétences, ce n'est pas non plus, aux organisateurs de notre Section suis qui n'avaient pas le pouvoir de susciter des prophètes pour faire des miracles, ouvrir les yeux de ceux qui ne veulent pas voir, les oreilles de ceux qui ne veulent pas entendre. Et cependant il serait temps que tous, artistes et industrie nous nous rendions à la lumineuse évidence d'faits, que nous entendions la leçon qui s'en dégage, avant que les circonstances nous oblige à renouveler l'expérience si profitable mais laborieuse, parce qu'inutilement compliquée, qu' nous venons de faire à Paris. *Fréd. Gilliard.*